



**DECISION DU BUREAU AGISSANT PAR DELEGATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille dix-neuf, le neuf septembre à dix-huit heures, le bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

Etaient présents : Mmes et MM. Michel BARBÉ, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Alain BOUCHECAREILH, Michel CAMDESSUS, Jacques CASSIAU-HAURIE, Louis COSTEDOAT, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard DUCOS, Philippe GARCIA, Nadia GRAMMONTIN, Michel LABOURDETTE, Aline LANGLÈS, Patrice LAURENT, Michel LAURIO, Christian LÉCHIT, Céline LEMBEZAT, Jean-Luc MARTIN, Maïthé MIRASSOU, Henri POUSTIS, Didier REY, Yves SALANAVE-PÉHÉ.

Etaient absents ou excusés : MM. André CASSOU, Emmanuel HANON, Francis LAYUS.

**OBJET : VENTE AUX ENCHERES DE BIENS MOBILIERS – AUTORISATION DONNEE AU
PRESIDENT DE VENDRE AUX ENCHERES UNE FAUCHEUSE
DEBROUSSAILLEUSE FERRI**

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la mise en vente aux enchères du matériel suivant dont la valeur finale est susceptible de dépasser le seuil de 4 600 € :

Nature du bien	Mise à prix	Résultat enchères
Faucheuse débroussailleuse FERRI	4 000 €	4 862 €

Eu égard aux développements précédents, le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** son Président à céder au plus offrant ce bien aux enchères en ligne,
- **d'autoriser** son Président à signer les documents afférents à cette vente.

Pour extrait certifié conforme,
le Président de la communauté de communes,



Jacques CASSIAU-HAURIE



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 10/09/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 10/09/2019